

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la « Société DIGI Communications Belgium s.a. », représentée par Monsieur DE GEEST Mitch, dont les bureaux se trouvent avenue du Bourget 42 bte 12 à 1130 Haren.

Le terrain concerné est situé Avenue de la Belle Voie à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°289A.

Le projet consiste en l'installation d'une nouvelle station de radio/télécommunication 5G + faisceaux hertziens pour les opérateurs INSKY et ORANGE, celle-ci sera composée de :

- Sur un pylône de 36 m de haut, station de télécommunication et une station au sol composée d'un massif en béton de 6*6 m, d'une bande de gravier et d'un grillage vert foncé de 2,5 m de haut., pour une emprise au sol de 49 m².

Les antennes et faisceaux seront installés et fixés au pylône sur des bras de déports en "H" :

- Installés tout en haut du pylône, à 32,9 m de haut, pour INSKY : 3 antennes multi bandes 5G, 3 antennes 5G, 3 faisceaux hertziens de 60 cm de diamètre, 1 antenne Sigfox ;
- Installés juste en-dessous des installations précitées, à 28,5 m de haut, pour ORANGE : 3 antennes multi bandes 2G-3G-4G, 3 antennes 5G.

La structure sera implantée le long de l'avenue de la Belle Voie, (côté Sud), entre celle-ci et la Dyle (là où la Dyle bifurque vers le Sud, derrière le magasin Aldi, à côté du terrain de Hockey).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial :

L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Lionel Gorgemans), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le 9 juillet de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 05 juillet 2024 et clôturée le 19 août 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 24/140.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 19 août 2024 à 11h, au Service Urbanisme.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 26 juin 2024